Police NyonRégion

# Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

## Procès-verbal

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Numéro | 7 - 2015 | | | |
| Séance | ordinaire | | | |
| Date | 24 septembre 2015 | | | |
| Lieu | Crans-près-Céligny, salle communale | | | |
| Heure | 20h00 | Fin de séance à 21h15 | | |
| Auteur PV | Raphaël Bourqui | | | |
| Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir | | | | |
| **Prochaine séance** | **À définir** | | | |
| | | | | |
| Présent(e)s | Bossert Henri (**Prés**) Président<br>Barrense-Dias Yara<br>Beuret Philippe<br>Chevalier Denys Scrut /supp<br>Conus Jean<br>Delley Stéphane Vice-présid.<br>Favre Suzanne Scrutatrice<br>Bochud Georges<br>Haas Roland<br>Miéville Laurent<br>Pittet Jacques<br>Pommaz Quentin<br>Soldini Sacha<br>Tschuy Frédéric Scrutateur<br>Vuille Jean-Pierre Scrut /supp<br><br>Ruey-Ray Elisabeth (**ERR**) Codir<br>Seematter Violeta (**SV**) Codir<br>Faillettaz Jean-Luc (**JLF**) Codir<br>Christian Séchaud Secr.général | | Excusé(e)s | Bourqui Fabien<br>Schnider Rudolf<br>Bieler Eric<br>Démétriadès Alexandre |

**Ordre du jour :**

1. Appel. 2
2. Approbation du procès-verbal n° 6-2015, de la séance du 29 avril 2015 2
3. Approbation de l'Ordre du jour. 2
4. Communications du bureau du Conseil. 3
5. Elections statutaires 3
6. Communications du Comité de Direction. 3
7. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 4
8. Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions 4
9. Rapports des commissions. 4
10. Préavis, informations du CODIR 4
11. Divers 5

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR, les membres du conseil ainsi que le commandant de la Police de Nyon, M.Olivier Rochat, ses collègues M. Christophe Schmidt, M.Stéphane Dessarzin. Aucun représentant de la Presse n'est présent.

**Délibérations :**

## 1. Appel.

*Effectué :* ***15 présents, 4 excusés***

## 2. Approbation du procès-verbal n° 6-2015, de la séance du 29 avril 2015

Le procès-verbal, parcouru page par page, ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

*Décision :* **accepté, 13 voix pour et 1 abstention**

## 3. Approbation de l'Ordre du jour.

**Prés** constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus. Aucune intervention n'ayant été formulée, la suppression du point 7 est proposée.

**M. Pittet** propose de modifier le point 9 et de reporter le traitement du rapport 12-2015. Il lit sa prise de position à la suite de la réception hors délai du rapport.

**CODIR** annonce qu'aucune urgence ne justifie de déroger au règlement, une séance extraordinaire ne s'impose pas. Le report serait regrettable mais ne porte pas préjudice. Le prévis 12-2015 peut se traiter lors de la prochaine séance ordinaire.

*Décision :* **l'ordre du jour est accepté avec la suppression du point 7 et sans toucher au point 9, par vote à main levée, à l'unanimité.**

## 4. Communications du bureau du Conseil.

Il est prématuré de définir les dates des séances 2016. Les informations seront communiquées lorsque il aura été contrôlé que nos séances ne sont pas en conflit avec les séances ordinaires des différents Conseils communaux.

Les vacations seront versées prochainement, le secrétaire vous prie d'accepter ses excuses pour avoir tardé à communiquer les feuilles de vacations à l'administration.

**05.09.15** inauguration du jardin de circulation effectuée. La police est remerciée pour cette présentation à la population, aux autorités et au Conseil.

## 5. Elections statutaires

Election du Président : tacite - Bossert Henri (conduite de l'élection par le vice-Président)
Election du vice-Président : tacite - Delley Stéphane
Election des scrutateurs : tacites - Favre Suzanne, Tschuy Frédéric
Election des scrutateurs suppléants : tacite - Chevalier Denis, Vuille Jean-Pierre
Election de la commission de gestion et finances : tacite - Bieler Eric, Pommas Quentin, Schnider Rudolf

Messieurs Bieler et Schnider étant excusés, ils sont priés de contacter le Président à réception de ce PV s'ils souhaitent refuser cette élection.

## 6. Communications du Comité de Direction.

**ERR :** Bouclement des comptes 2014.
Le service des Finances de Nyon a décidé de boucler les comptes sans opérer la dissolution des fonds de réserves décidée le 29.4.2015, ceci malgré les directives du CODIR. Ces dissolutions figurent dans l'exercice comptable de 2015.

**ERR :** Bouclement du préavis 9-2014 - Outils de prévention.
Il sera soumis à la CoGesFin avec les comptes 2015. Il est à relever que la planification financière a été respectée.

Pour vos agendas :

**03.10.2015 - de 10h à 14h -** Présentation publique de la PNR dans le cadre de la fête de la vigne
**14.03.2016 - 19h00 -** Invitation au rapport annuel de la police à la salle communale de Nyon

## 7. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)

*Décision :* **le poste n'est pas ouvert (selon ODJ point 3)**.

## 8. Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions

*Interpellation Yara Barrense-Dias et Fabien Bourqui : - Effectif de la PNR -*

**Prés** La réponse écrite a été transmise par courriel au Conseil. La lecture n'est pas demandée.

**ERR** Propose de répondre aux questions complémentaires.

**Mme Barrense-Dias** constate une coquille dans la formulation du rapport, les chiffres et les titres hommes - femmes ont été croisés. L'annexe mentionnée n'a pas accompagné le rapport. Le CODIR est remercié pour les réponses détaillées.

**ERR** Le document est établi mais n'a pas suivi, l'annexe parviendra par voie informatique,

*Décision :* **le rapport convient à l'assemblée, il est accepté par 13 voix pour et 1 abstention**

## 9. Rapports des commissions.

**12/2015 – Règlement du Conseil Intercommunal**

Le débat au sujet de la recevabilité de ce rapport est rouvert.

**M.Pommaz** constate qu'il est mentionné comme excusé mais n'est pas membre de la commission.

Il est demandé au bureau veiller à ce que les rapports reviennent en temps utile.

*Décision :* **le traitement du rapport est à porter sur le prochain ordre du jour, validation à l'unanimité**

**15/2015 – Budget 2016**

M. Pommaz commente succinctement le rapport.
Le débat s'ouvre et il ressort que les questions posées trouvent leurs réponses dans le rapport

*Décision :* **le budget 2016 est accepté à l'unanimité**

**16/2016 – Engagement d'un assistant de sécurité publique**

M. Beuret commente succinctement le rapport. Il n'y a pas de question.

*Décision :* **l'engagement est accepté à l'unanimité**

## 10. Préavis, informations du CODIR

*PV06 point 12 - complément au sujet de la remarque de M.Delley au sujet de la présence de chiens à la plage*.

**ERR :** Ils sont tolérés uniquement au restaurant, sous la responsabilité de leurs maîtres.

**ERR :** Le CODIR remercie l'assemblée pour la collaboration, la sérénité des débats et la confiance démontrée par l'acceptation des préavis.

## 11. Divers

**M.Pittet** propose la reprise de la réflexion sur une CoGesFin à 5 membres. Il déplore que cette approche manque dans le rapport 12-2015, bien que proposée dans le PV06, au point 10.

**ERR :** Les statuts précisent le nombre de personnes qui peuvent siéger. Une volonté d'élargir à 5 membres nécessite le dépôt d'une motion pour faire modifier les statuts.

**M.Haas** demande si un règlement de police commun aux 3 communes se prépare.

**ERR :** Il est souhaité d'uniformiser ce qui est communs et de maintenir des spécificités municipales

**VS:** Attention à ne pas confondre le règlement communal et le règlement de police.

**M.Pittet** relève la présence à Nyon d'un radar sur remorque, particulièrement volumineux.

**ERR :** Cet équipement est volontairement visible dans un but premier de dissuasion.

La parole n'étant plus demandée la séance est levée.

***